Comité Syndical SDE 07

24 octobre 2011

SDE 07
Syndicat Départemental d'Énergies de l'Ardèche

Point sur les travaux d'électrification

Déroulement d'un Dossier de DISSIMULATION du réseau de distribution d'énergie électrique

Programme de travaux d'électrification 2011

Déroulement d'un dossier de DISSIMULATION de réseaux

Les demandes de dissimulation émanent des Communes ou des Communautés de Communes

- **Elles concernent à la fois les communes « rurales » et « urbaines »**
- **Elles incluent le plus fréquemment la dissimulation des réseaux d'éclairage public et de télécommunication**

Le SDE 07 est maitre d'ouvrage des travaux de dissimulation des réseaux d'électricité et maitre d'ouvrage délégué des autres travaux , éclairage et télécommunication lorsque la commune a transféré au SDE 07 la maitrise d'ouvrage temporaire dans le cadre d'une coordination

- Vérification des éléments du dossier par le SDE 07

- Plan parcellaire, plan de situation, plan des réseaux électriques, éclairage public et télécommunication.
- Etat électrique des réseaux issus de la GDO du concessionnaire ERDF

- Réalisation de l'Avant Projet Sommaire par le SDE 07 (APS)

- Plan du projet
- Visite du site
- Définition avec la collectivité des limites du projet
- Vérification des chutes de tension
- Définition du projet
- Estimation du coût
- Elaboration de l'APS et transmission à la Commune ou Communauté de Communes

- **Dissimulation des réseau électriques accompagnée d'une dissimulation coordonnée des réseaux d'éclairage public et télécommunication.**

- **Lorsque le dossier comporte la dissimulation des réseaux de télécommunication, il importe de relever s'il existe un ou plusieurs appuis communs aux réseaux de distribution électrique et de télécommunication.**

- **La présence d'au moins un appui commun conditionne le régime de participation de France télécom et du SDE 07:**

  - **Prise en charge par FT de 83 % des études et du câblage**
  - **Fourniture par FT des chambres et tubes**

  - **Participation du SDE 07 sous forme de subvention à hauteur de 25 à 50 % du montant HT de la dépense.**

- Accord de la Commune ou communauté de communes sur l'Avant projet Sommaire

- Décision de programme
- Maitrise d'ouvrage temporaire EP ou génie civil télécommunication à prendre en compte en cas de besoin
- Affectation d'un n° de programme du type 11/0001

- Désignation par l'entreprise mandataire de l'entreprise chargée 8 jours
- des études et travaux

- Le mandataire est informé de l'attribution de l'opération
- Il désigne dans le cas d'un groupement l'entreprise chargée des études et travaux

- Réunion de prépiquetage 15 jours

- Le maitre d'œuvre convoque l'ensemble des intervenants à une réunion de prépiquetage sur le site du projet (ERDF, FT, La Commune, l'entreprise, le coordonateur SPS)

Origine des demandes de dissimulation

- **Ordre de service ETUDES**

- **Le maitre d'œuvre établit l'ordre de service études**
- **Les délais de réalisation des études varient en fonction du montant estimé des travaux et du lot concerné. Les délais de base sont les suivants:**

- **Délais ETUDES**

Variable 30 à 65 jours

Chantier dont le montant total des travaux études comprises est < 50 000 € T.T.C.	30 jours
Chantier dont le montant total des travaux études comprises est compris entre 50.001 € T.T.C. et 100.000 € T.T.C.	40 jours
Chantier dont le montant total des travaux études comprises est compris entre 100.001 € T.T.C. et 200.000 € T.T.C.	50 jours
Chantier dont le montant total des travaux études comprises est > 200 000 € T.T.C.	70 jours

- **Dans les 15 jours suivant l'ordre de service études, l'entreprise remet au SDE 07 le fond de plan nécessaire à l'élaboration d'une esquisse des réseaux de télécommunication par France télécom.**

15 jours

- Esquisse de réseau France télécom 60 jours

- La convention qui lie le SDE 07 à France télécom pour la dissimulation coordonnée des réseaux prévoit un délai de 2 mois pour la remise par France télécom de l'esquisse

- Pendant cette période, le délai d'étude de l'entreprise est suspendu.

- Etude par le SDE 07 du projet d'éclairage public avec définition du projet, choix du matériel par la commune

- Réception du Dossier Technique 15 jours

- Vérification et validation du dossier technique par le maitre d'œuvre
- Validation de l'enveloppe financière

- Convention amiables

Variable 15 à 60 jours

- Pour une maitrise des dates d'envoi, les conventions relatives à l'établissement des lignes électriques sur les terrains privés sont envoyées par le SDE 07.
- Une relance des propriétaires est faite 15 jours à 3 semaines après l'envoi
- Un contact direct et une visite du Bureau d'études peut être nécessaire

- Demande de transmission Art 49 ou 50

8 jours

- Dès le retour de l'ensemble des conventions signées un tableau récapitulatif est transmis au SDE 07
- Le SDE 07 demande l'établissement des dossiers Art 49 ou 50, en 10 à 15 exemplaires.

30 jours

- Art 49 Transmission de l'article par les services du SDE 07, délai légal d'instruction 21 jours.

- Art 50 Dossier instruit par la DDT

- **Dépôt d’une autorisation d’urbanisme** **30 à 60 jours**

- **Dans le cas de création d’un poste, le dépôt d’une autorisation d’urbanisme est nécessaire.**
- **Durée de 30 à 60 jours (Consultation ABF)**

- **Fin des ETUDES**

- **Ordre de service TRAVAUX**

15 jours

- **Le maitre d'œuvre établit l'ordre de service travaux**
- **L'ordre de service travaux est adressé au mandataire et à l'entreprise délignée pour les travaux**
- **Les délais de réalisation des travaux varient en fonction du montant estimé des travaux et du lot concerné. Les délais moyens sont les suivants:**

- **Délais de réalisation des TRAVAUX**
- **(Hors poste de transformation et matériel EP)**

Variable 60 à 170 jours

Chantier dont le montant total des travaux études comprises est < 50.000 € T.T.C.	35 jours
Chantier dont le montant total des travaux études comprises est compris entre 50.001 € T.T.C. et 100.000 € T.T.C.	60 jours
Chantier dont le montant total des travaux études comprises est compris entre 100 001 € T.T.C. et 200.000 € T.T.C.	120 jours
Chantier dont le montant total des travaux études comprises est > 200 000 € T.T.C.	180 jours

- Accusé de réception ordre de service travaux par le mandataire

- Transmission DICT
- Retour ouverture de chantier au SDE 07

10 jours minimum

- Suivi de travaux

- Visites de chantier
- CR visite de chantier

- Fin des TRAVAUX

- Déclaration de fin de travaux

- Déclaration de fin de travaux transmise au SDE 07
- Etablissement des plans de récolement minutes
- Demande de raccordement à ERDF (30 à 60 jours)

15 à 60 jours

- Réception des TRAVAUX

- Convocation du maitre d'œuvre à la réception des travaux — 15 jours
- Préparation du dossier de récolement
- Métré des travaux exécutés
- Notification de la réception

- Présentation du Projet de Décompte définitif — 45 jours
- « PDGD « par l'entreprise

- Vérification du « PDGD » par le maitre d'œuvre — 30 jours

- Transmission du Décompte général Définitif par l'entreprise — 15 jours

La durée d'étude et de réalisation d'un dossier de DISSIMULATION se situe entre 12 et 18 mois

Programme de travaux d'électrification 2011

SDE 07
Syndicat Départemental d'Énergies de l'Ardèche

Répartition par Chargé d'affaires
Au 24 Octobre 2011

Programme 2011

Chargé d'affaires	Montant TTC	Nbre
BONAZZA	1 377 143,78 €	40
HILAIRE	1 973 956,83 €	56
MAISONNEUVE	1 635 050,07 €	44
MARINSEK	1 246 003,76 €	33
PRAT	2 481 436,44 €	69
ROCHE	1 871 924,90 €	48
LEVEQUE	1 670 413,79 €	24
	12 255 929,57 €	314

Répartition par Type d'affaires
Au 24 Octobre 2011

Programme 2011

AGRICULTEUR	171 773,53	€	14
ALIM. EQUIP. COM.	553 143,35	€	20
ALIM. EQUIP. COM. NON ADH	350 418,43	€	6
DISSIMULATION	5 569 341,91	€	61
EXT. < 36 KvA < 100 m	-	€	0
EXT. < 36 KvA ART. COMM.	74 130,15	€	3
EXT. < 36 KvA EXISTANT	159 304,76	€	11
EXT. > 36 KvA PRIVE	342 633,99	€	10
EXT. > 36 KvA PUBLIC	-	€	0
LOT. COM.	86 247,70	€	1
OPERATION D'URBANISME	2 304 408,82	€	126
RENFORCEMENT	2 288 053,33	€	50
FIABILISATION	315 790,20	€	11
	12 255 929,57	€	314

Répartition par Nature de Travaux
Au 24 Octobre 2011
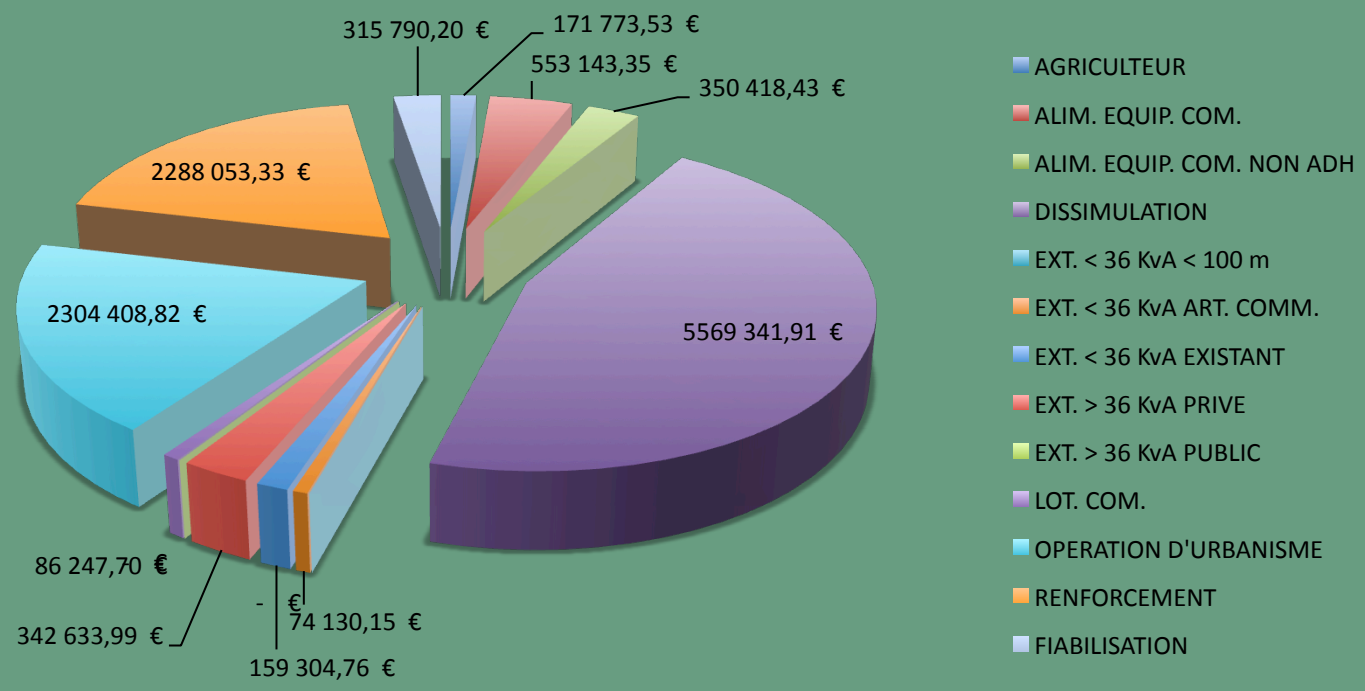
Programme 2011